### **DEPARTEMENT DE** LA HAUTE-SAVOIE

# REPUBLIQUE F Affiché le AISE

Envoyé en préfecture le 04/03/2020 Recu en préfecture le 04/03/2020

HD: 074-200075372-20200221-CS2020\_05-DE

Pôle métropolitain du Genevois français SIEGE: 15 avenue Emile zola 74100 ANNEMASSE

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS **DU COMITE SYNDICAL**

#### Séance du 21 février 2020

L'an deux mil vingt, le vingt et un février à douze heures, le Comité syndical, dûment convoqué, s'est réuni à

Archamps à la Communauté de communes du Genevois

sous la présidence de Monsieur Jean DENAIS, Président,

Convocation du : 14 février 2020 Secrétaire de séance : Pierre FILLON

Membres présents :

# Délégués titulaires :

M. Antoine BLOUIN - M. Michel BOUCHER - M. Gabriel DOUBLET - M. Christian DUPESSEY - M. Denis MAIRE -M. Jean-Luc SOULAT - M. Christophe BOUVIER -M. Daniel RAPHOZ - M. Vincent SCATTOLIN - M. Jean DENAIS - M. Pierre FILLON - M. Jean NEURY - M. Claude BARBIER - M. Pierre-Jean CRASTES - M. Antoine VIELLIARD - M. Marc MENEGHETTI - M. Stéphane VALLI - M. Gilbert ALLARD - M. Christophe MAYET - M. Jean-François CICLET

#### Délégués suppléants :

M. Christian AEBISCHER, suppléant de M. Bernard BOCCARD - M. Michel BRULHART, suppléant de Mme Muriel BENIER - M. Denis LINGLIN, suppléant de M. Patrice DUNAND

#### Délégués représentés :

M. Gilbert ALLARD donne pouvoir à M. Marin GAILLARD Mme Aurélie CHARILLON donne pouvoir à M. **Christophe BOUVIER** 

## **ARRONDISSEMENT** DE ST JULIEN-EN-**GENEVOIS**

#### **OBJET:**

APPROBATION DU PROJET DE **CONVENTION POUR** LA MISE A **DISPOSITION DE** PERSONNELS DU POLE METROPOLITAIN DU GENEVOIS FRANÇAIS POUR LE **FONCTIONNEMENT** DU SECRETARIAT **GENERAL DU** GROUPEMENT LOCAL DE COOPERATION TRANSFRONTALIE **RE (GLCT) GRAND GENEVE, POUR LA** PERIODE 2020 - 2023

#### N° CS2020-05

Nombre de délégués titulaires

en Exercice: 43 Nombre de délégués

Présents : 23 Pouvoirs: 2

Envoyé en préfecture le 04/03/2020

Reçu en préfecture le 04/03/2020

Délégués excusés :

360

M. Yves CHEMINAL - M. Guil ID: 074-200075372-20200221-CS2020\_05-DE

Affiché le

Muriel BENIER – Mme Aurélie CHARILLON – M. Patrice DUNAND – Mme Judith HEBERT – M. Claude MANILLIER – M. Marin GAILLARD – M. Patrick PERREARD – M. Régis PETIT – M. Louis FAVRE – M. Joseph DEAGE – M. Claude MANILLIER

APPROBATION DU PROJET DE CONVENTION POUR LA MISE A DISPOSITION DE PERSONNELS DU POLE METROPOLITAIN DU GENEVOIS FRANÇAIS POUR LE FONCTIONNEMENT DU SECRETARIAT GENERAL DU GROUPEMENT LOCAL DE COOPERATION TRANSFRONTALIERE (GLCT) GRAND GENEVE, POUR LA PERIODE 2020 – 2023

Le Groupement local de coopération transfrontalière (GLCT) Grand Genève est une administration de droit public, ayant son siège à Genève, qui porte administrativement, juridiquement financièrement le Grand Genève — Agglomération franco-valdo-genevoise. Il dispose de la capacité juridique et de l'autonomie budgétaire. Il peut fonctionner en tant qu'entité responsable, selon la Confédération Suisse, au titre de sa politique des agglomérations.

Depuis sa création, en 2013, le secrétariat général de l'instance est assuré par l'ARC Syndicat mixte puis, à sa création, par le Pôle métropolitain du Genevois français, selon un accord politique. Cet accord avait été entériné en 2017 par la signature d'une convention, entre le Pôle métropolitain et le GLCT, pour la mise à disposition d'un agent, pour un équivalent temps plein, afin d'assurer le fonctionnement de l'instance. Arrivée à échéance, cette convention doit être renouvelée.

Il est proposé, dans la convention couvrant la période 2020 – 2023, que le Pôle métropolitain mette à disposition, afin de renforcer les capacités administratives, juridiques et comptables du GLCT, 3 agents pour un équivalent de 1,2 équivalent temps plein (1.2 ETP).

Cette mise à disposition permettra le bon fonctionnement du GLCT, la sécurisation de ses procédures administratives, juridiques et comptables. Cette mise à disposition porte sur les ressources humaines, le matériel de bureau, de travail et de déplacement liés à l'exercice du service.

Les missions dévolues aux agents mis à disposition porteront sur l'animation des démarches portées par le GLCT, à l'animation du Forum d'agglomération, à l'organisation des événements portées par la structure. Il s'agit également d'assurer une mission d'assistance aux chefs de projet français, vaudois et genevois pour la coordination générale de l'Equipe Grand Genève (organisation des séances, animation de l'équipe, coordination...).

L'activité des 3 agents sera déclinée autour de l'organisation et l'animation des différentes séances COTECH, Bureau, Assemblée...), le développement de la démarche participative du Grand Genève (Forum d'agglomération...), le suivi administratif, juridique, financier, comptable du GLCT et la réalisation de dossiers de demande de subventions, intégrant le suivi et l'établissement des rapports d'activités.

Statutairement, les agents du Pôle métropolitain mis à disposition du GLCT demeurent employés par le Pôle métropolitain, dans les conditions de statut et d'emploi qui sont les leurs. Ils effectuent le service, sur la quotité de temps de travail attribué, à savoir deux fois 0,2 ETP et une fois 0,8 ETP pour le compte du Grand Genève.

Pour l'exercice de ces missions, les agents mis à disposition sont placés sous la responsabilité du Président du GLCT Grand Genève. La charge de travail confié aux agents, dans le cadre de leurs missions pour le compte du GLCT, ne pourra dépasser la quotité définie par convention, soit – au total – 1,2 ETP.

Concrètement, les conditions de remboursement des frais de fonctionnement par le GLCT Grand Genève au Pôle métropolitain du Genevois français seront déterminées sur la base du coût réel du service des agents mis à disposition et précisées dans la convention.

Envoyé en préfecture le 04/03/2020

Reçu en préfecture le 04/03/2020

Affiché le



La convention pour le Secrétariat général du GLCT est applicable du 1er avril 2019 jusqu'au 31 décembre 2023.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ADOPTE le projet de convention de mise à disposition de personnels du Pôle métropolitain du Genevois français, annexé à la présente délibération;
- AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention pour le Secrétariat général du GLCT Grand Genève et l'ensemble des documents y afférent.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le 04/03/20 Publié ou notifié le 04/03/20

> Le Président, Jean DENAIS

